

DECAPANT DE SOL FORMULA X UHP

1: IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit: Décapant de Sol Formula X UHP
Type de produit: Décapant de sol, sans ammoniac

Numéro de produit : 503

Adresse du fabricant:

Amano Pioneer Eclipse Corporation
Case postale 909
1 Eclipse Road
Sparta, NC 28675 / USA

Coordonnées:

Téléphone: +1-336-372-8080
Courrier électronique: msds@pioneer-eclipse.com
Internet: www.pioneer-eclipse.com

EN CAS D'URGENCE CHIMIQUE: Déversement, fuite, incendie, exposition ou accident. Appeler CHEMTREC le jour ou la nuit.

A l'intérieur des États Unis et du Canada au 1-800-424-9300. En dehors des États Unis et du Canada +1-703-527-3887 (appels en PCV acceptés)

2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Statut OSHA: Dangereux - Corrosif

Précautions d'emploi: Danger. Combustible. Corrosif pour la peau et les yeux. Maintenir le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir hors de portée des enfants.


Effets potentiels sur la santé:

Contact avec les yeux: Provoque de brûlures aux yeux. Peut causer le dégât permanent.

Contact avec la peau: Provoque de brûlures à la peau. Peut causer le dégât permanent.

Inhalation: Peut être nocif par inhalation. Peut causer irritation et les effets corrosives de nez, la gorge et les poumons.

Ingestion: Nocif par ingestion. Peut causer des brûlures à bouche, gorge et estomac.

		Santé:	3
		Inflammabilité:	2
		Réactivité:	0

3: COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ingrédient dangereux	Numéro CAS	Poids :
éthylène glycol monobutylique	111-76-2	10 à 30
monoéthanolamine	141-43-5	5 à 10
propylène glycol monobutylique	5131-66-8	5 à 10

4: PREMIERS SECOURS

Contact avec les yeux: En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment au moins pendant 15 minutes (Si facile à faire et le cas échéant, retirer les lentilles de contact). Consulter un médecin immédiatement.

Contact avec la peau: En cas de contact avec la peau, laver les zones touchées à l'eau pendant 15 minutes en retirant les vêtements et chaussures contaminés. Consulter un médecin immédiatement.

Inhalation: Si la respiration est difficile, faire sortir la personne de la pièce pour lui faire respirer de l'air pur. Consulter un médecin immédiatement.

Ingestion: Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Ne pas provoquer le vomissement sauf quand dirigé par le personnel médical. Consulter un médecin immédiatement.

5: MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Moyens d'extinction: Produit chimique sec, eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone

Procédures spéciales de lutte contre les incendies: Matières corrosives (Voir les articles 8 et 10). Ne pas vaporiser un jet d'eau ou de mousse directement dans le liquide chaud. Cela peut provoquer le moussage. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire approuvé par NIOSH.

Produits combustibles dangereux: Aucun connu

Risques inhabituels d'incendie et d'explosion: Matériaux peut éclabousser-dessus de 100 ° C/212 ° F.

6: MESURES DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions personnelles: Mettre l'équipement de protection personnelle (voir Section 8). Garder les spectateurs à distance. Les planchers peuvent être glissants: faire attention pour éviter de tomber.

Précautions environnementales: Éviter que les déversements et le nettoyage ruissellent hors des égouts et des corps ouverts d'eau.

Confinement et assainissement

Petits déversements:

Absorber les déversements avec un matériau inerte (par ex., sable, terre) et éliminer en tant que déchets conformément aux réglementations locales, étatiques et fédérales.

Déversements importants:

Neutraliser la zone de déversement. Endiguer et contenir les déversements avec une matière inerte (par ex., sable, terre). Transférer le liquide dans des contenants de récupération ou d'élimination du matériel d'endiguement solide et séparer le contenu pour l'élimination.

Élimination des déchets:

Enfouissement ou incinération des matières solides et des matériaux d'endiguement en conformité avec les réglementations locales, étatiques et fédérales concernant l'élimination des matières dangereuses. Le liquide non récupérable doit être mis en fût et éliminé conformément aux réglementations locales, étatiques et fédérales.

DECAPANT DE SOL FORMULA X UHP

7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation: Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Laver soigneusement après manipulation. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Retirer et laver les vêtements et les chaussures contaminées avant réutilisation.

Stockage: Température de stockage (max. 60 ° C/140 ° F -. Min 1 ° C/34 ° F).

Autres informations: Protéger du gel, le produit peut se coaguler. Maintenir le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir hors de portée des enfants.

8: CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

Valeurs limites d'exposition:

Ingrédient	Numéro CAS	ACGIH		OSHA	
		TWA	STEL	TWA	STEL
éthylène glycol monobutylique	111-76-2	20 ppm (BEI)	N/L	50 ppm (peau)	N/L
monoéthanolamine	141-43-5	3 ppm	6 ppm	3 ppm	N/L

Contrôles d'ingénierie: Veiller à une ventilation correcte.

Équipement de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux / du visage: Lunettes de sécurité (ANSI Z87.1-1989 ou équivalent approuvé)

Protection de la peau: Gants en caoutchouc recommandés. Si l'exposition majeure est possible, portez l'habillement protecteur convenable tel que chaussures de caoutchouc etc.

Protection respiratoire: Aucun requis lorsque les concentrations atmosphériques admissibles ne sont pas dépassées. En cas d'urgence, utiliser un respiratoire à pression positive autonome approuvé.

9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect:	liquide sans couleur, transparente	Odeur:	agrumes
Seuil olfactif:	N/E	pH:	12,2 ± 0,5
Point de congélation:	32 ° F / 0 ° C	Point d'ébullition:	212 ° F / 100 ° C
Point d'éclair:	150 ° F / 66 ° C (ASTM D56)	Taux d'évaporation:	moindre que l'eau
Inflammabilité:	N/E	Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité:	N/A
Pression de vapeur:	moindre que l'eau	Densité de vapeur:	plus grande que l'air
Densité relative:	8,3 liv/gal @ 68 ° F/1,0 kg/l à 20 ° C	Solubilité:	100% soluble dans l'eau
Coefficient de partage (octanol n/eau):	N/E N/E	Température d'auto-inflammation:	N/E
Température de décomposition:	N/E	Volatile par poids:	92-95%
Viscosité:	<10 centipoises @ 68 ° F (20 ° C)		

10: STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité: Stable en conditions normales

Réactions dangereuses: Ajouter d'eau directement sur le produit peut générer chaleur et provoquer la projection. Pour éviter des effets indésirables: toujours ajouter le produit à l'eau, ne pas ajouter de l'eau au produit.

Conditions à éviter: Ordre impropre de mélanger.

Matières incompatibles: Acides et bases forts

Produits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et d'oxydes d'azote.

11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë : Non déterminée sur le produit.

Ingrédient	LD50 Oral- Rat	DL50 Cutanée - Lapin	LC50 (4h) Inhalation Rat	Cancérogénicité	CA - Prop 65
éthylène glycol monobutylique	470 mg/kg	220 mg/kg	2,21 (4 heures)	N/L	N/L
monoéthanolamine	1720 mg/kg	1025 mg/kg	N/A	N/L	N/L
propylène glycol monobutylique	560 mg/kg	3100 mg/kg	N/A	N/L	N/L

EFFETS LOCAUX

Contact avec la peau: Corrosif. Peut provoquer des brûlures de la peau.

Contact avec les yeux: Corrosif. Peut provoquer des brûlures des yeux.

Sensibilisation: Aucune prévue

Effets chroniques: Aucun prévu

EFFETS SPECIFIQUES

Cancérogénicité: Aucune connue

Effets sur la reproduction: Aucun connu

Téragénicité: Aucune connue

Mutagénicité: Aucune connue

12: INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Les données écologiques ne sont pas disponibles.

DECAPANT DE SOL FORMULA X UHP

13: CONSIDERATIONS SUR L'ÉLIMINATION

L'élimination de ce matériel doit être en conformité avec les réglementations locales, régionales et nationales.

14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Nom du transport: Corrosive liquid, n.o.s. (ethanolamine)
 Numéro UN: UN1760
 Classe de danger: 8 Classification d'emballage: III

15: INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Règlement/Rapports aux U.S.A.

Ingrédient	Numéro CAS	SARA 302/304	SARA 313	CERCLA
éthylène glycol monobutylique	111-76-2	N/L	1,00%	N/L

Droit d'État de connaître le statut :

Ingrédient	Numéro CAS	MA - RTK	NJ - RTK	PA - RTK	RI - RTK
éthylène glycol monobutylique	111-76-2	présent	présent	présent	présent
monoéthanolamine	141-43-5	présent	présent	présent	présent

Règlement/Rapports au Canada:

Symbole de danger du Service d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (WHMIS):



Ce produit a été classifié conformément aux critères de danger du *Règlement* sur les *produits contrôlés (RPC)* et la fiche technique santé-sécurité contient toutes les informations requises par le *CPR*.

Classe de danger du Service d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (WHMIS):

E, B3

Ingrédients nécessaires à la divulgation:

Ingrédient	Numéro CAS	% de poids :	Classification
éthylène glycol monobutylique	111-76-2	>1 %	B3, D1A, D2B
monoéthanolamine	141-43-5	>1 %	B3, E
propylène glycol monobutylique	5131-66-8	>1 %	B3, D2B

16: AUTRES INFORMATIONS

Abréviations utilisées:

N/E - Non établi
N/L - Non classé

N/A - Non applicable

IARC 3 - Inclassable concernant cancérogénicité chez les humains

Historique des versions:

04/01/2011- changement de format avec ANSI Z400.1-2004

Ni cette fiche de données, ni toute déclaration contenue aux présentes n'attribue ou n'étend concéder aucune licence, expresse ou implicite, en rapport avec les brevets délivrés ou en attente qui peuvent être la propriété du fabricant ou d'autres. Les informations contenues dans cette fiche de données ont été assemblées par le fabricant en fonction de ses propres études et du travail des autres. Le fabricant ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, quant à l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations contenues dans ce document. Le fabricant (indépendamment de sa faute) ou l'acheteur, les salariés de l'acheteur ou quiconque autre ne sera pas responsable pour tout dommage direct, spécial ou consécutif, découlant ou en connexion avec l'exactitude, l'exhaustivité, l'adéquation ou la fourniture de telles informations.

Cette fiche technique santé-sécurité a été fournie en conformité avec la Norme de communication des risques OSHA (29CFR1910.1200).

** INFORMATIONS IMPORTANTES SUR LA SÉCURITÉ

**** NE PAS JETER ** TRANSMETTRE AU RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ DE L'ENTREPRISE ****